

Nouveliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	5 cts le mm.	Annances reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Suisse	10	Compte de chèques post. Il c 274
Etranger	14	
Réclames	20	
Mortuaires	16	

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75
Compte de chèques postaux Il c 274				Avec Bulletin officiel, tarif spécial			

La méthode

Rarement un homme d'Etat, dans notre pays du moins, aura subi autant de critiques que M. Troillet, chef du Département de l'Intérieur, à la suite d'une consultation populaire sur un projet de loi.

A son âge, et après tantôt vingt ans de pouvoir, il estimera à leur valeur, l'orage passé, les éloges et les injures. On se juge soi-même. On ne veut être placé ni trop haut, ni trop bas, à son rang.

Dans certains milieux, on a pu s'égarer de certains petits côtés de la campagne électorale ; nous ferons observer que des incidents dus souvent à des excès de zèle ne sont pas des raisons.

La loi d'assurance contre l'incendie était excellente dans son principe. Cela suffit. Un gouvernement qui a proposé et un Grand Conseil qui a voté des choses sensées finissent toujours par avoir raison. Le reste n'est qu'accessoire.

Deux faits sont autrement inquiétants : c'est la crise économique et la crise d'opinion que le *Confédéré*, dans un but facile à deviner, transforme en crise de confiance.

La crise économique est étendue. C'est dire qu'elle ne frappe pas notre canton ni la Suisse plus spécialement, et, à moins d'un revirement subit qui est toujours possible, nous allons connaître l'époque des *vaches maigres* dont parle la Genèse.

M. le conseiller d'Etat Lorétan, chef du Département des Finances, n'est pas sans inquiétude. Si la gestion financière de 1930 boucle par un boni satisfaisant et qui, d'ailleurs, trouvera facilement son emploi, il est à présumer qu'il n'en sera pas de même de celle de 1931.

Que faire ? Evidemment entrer résolument dans une ère d'économie et résister rigoureusement à toutes les surenchères du Grand Conseil.

Cela n'a pas été le cas, hélas ! à la session de novembre lors de la discussion du budget.

Le Conseil d'Etat avait tout l'air de s'opposer, pour la forme, aux propositions d'augmentation de crédits. On a même créé des postes nouveaux qui n'ont pas leurs correspondants dans le chapitre des recettes. La résistance était du caoutchouc qui fléchissait à la moindre pesée.

Il y aurait encore un moyen plus radical : ce serait de suspendre tous les vastes travaux projetés ou commencés. Les gens qui estiment que nous allons « trop vite » pourraient en faire la proposition. Ils seraient logiques avec eux-mêmes.

Nous croyons, nous, en un avenir réparateur prochain, et nous nous refuserions d'entrer en sommeil d'hiver à l'instar de la marmotte, mais, enfin, tout le monde n'est pas tenu à être de notre avis.

Quant à la crise d'opinion, elle existe dans tous les partis politiques, et nous la devons, en grande partie, à la Représentation proportionnelle et au référendum obligatoire.

Il est manifeste, précisément dans la loi d'assurance contre l'incendie, que le corps électoral n'a suivi ni les directives des chefs ni le mot d'ordre des groupes.

M. le conseiller national Escher, dans un article du *Briger Anzeiger* qui

a été très exploité, a prétendu à une crise de confiance, non dans les lois qui sont excellentes mais dans leur application qui serait défectueuse et même détestable.

Le *Confédéré* s'est emparé de cette confession et l'a tirée dans tous les sens, comme la fameuse peau de chagrin d'un des romans de Balzac.

M. Escher a certainement écrit son article à une heure de dépression, et alors qu'il était sous l'empire tyrannique et décevant des chiffres de la votation du 22 décembre.

Tout gouvernement, quel qu'il soit, peut commettre des erreurs et se tromper, mais s'il fallait le cribler de flèches chaque fois que cette mésaventure lui arrive, il n'y aurait plus de pouvoir exécutif possible.

C'est une question d'arithmétique.

Si le régime qui est au Pouvoir représente avantageusement une masse énorme d'intérêts moraux et matériels que vous chiffrez par exemple à cinquante, vous devez le soutenir, contre les fautes accidentelles qui représenteront cinq ou six unités.

C'est la méthode que nous avons adoptée au *Nouveliste* et que nous suivons, tant pour le pouvoir fédéral qui, certes, n'est pourtant pas dans nos eaux que pour le pouvoir cantonal qui est le reflet de nos opinions.

Il n'en est pas de plus logique et nous la maintiendrons, au besoin contre les vents et les marées.

Ch. Saint-Maurice.

Le spectre de la peste

Quelques cas en Algérie

Les grandes épidémies et l'histoire du fléau

Une nouvelle éclatait ces jours derniers comme une bombe : on avait découvert des foyers de peste en Algérie.

La préfecture de Constantinople communiqua, à ce sujet, une note qui ramène le fait à des proportions limitées. Voici cette note :

De l'inspection départementale de l'hygiène sur les cas de peste, disant que la situation à la fin de la journée d'hier marquait une décroissance du mal. Trois cas nouveaux seulement ont été constatés. Les foyers découverts ont été nettement circonscrits et toutes les mesures de défense sont maintenues et renforcées.

Les inspecteurs incitent la population au calme et à ne pas prêter une oreille complaisante aux bruits fantaisistes qui sont mis en circulation. Toutes les dispositions utiles ont été prises et les approvisionnement de sérums permettraient si cela devenait nécessaire, de parer à toute éventualité.

Deux cas suspects seulement ont été constatés à Condé-Smendou et un dans la commune mixte d'Aïn M' Lila. Les deux malades ont été immédiatement isolés. Partout ailleurs la situation est normale.

La dernière épidémie de peste grave remonte à 1894. Elle sévit à Canton, Chine, où elle fit, en quelques semaines, plus de 60.000 victimes.

De Canton, le fléau ne tarda pas à passer à Hong-Kong.

En 1895, alors que les foyers de Canton et de Hong-Kong étaient encore en pleine activité, l'épidémie s'étendit aux environs de ces villes et gagna ensuite l'île d'Hainan et la ville de Macao.

L'année suivante, l'île Formose était contaminée.

A la fin de 1896, Bombay, un des centres les plus peuplés de l'Inde anglaise, était atteint et payait dès le premier jour un effroyable tribut.

Les nouvelles de cette ville, que nous enregistrons au fur et à mesure de leur arrivée, nous apprennent que la situation ne s'est guère améliorée.

Mais quel est donc au juste ce spectre redoutable dont le nom seul, intimement lié à l'histoire des grands maux ou des terri-

bles fléaux des peuples de l'antiquité, fait frissonner aujourd'hui la vieille Europe ?

Voici son histoire en quelques lignes :

On distinguait autrefois, sous le nom de peste, plusieurs maladies épidémiques très meurtrières, mais qui n'ont jamais été nettement et rigoureusement déterminées. L'histoire a enregistré la peste d'Athènes (429 ans av. J.-C.), décrite par Thucydide, la peste d'Orosius (125 av. J.-C.), la peste de Saint-Cyprien (251 ans av. J.-C.) et vingt autres épidémies toutes aussi désastreuses les unes que les autres.

Toutes ces maladies diffèrent quelque peu de la « peste bubonique » ou « peste à bubons », qui seule aujourd'hui subsiste à l'état endémique sur certains points de l'Asie et de l'Afrique, après avoir autrefois, à plusieurs reprises, ravagé l'Europe entière.

Elle détermina, en effet, une mortalité effrayante à Constantinople, en 542, puis s'étendit en Grèce et en Italie. En 1348, une terrible épidémie sévit en Asie et en Europe, envahissant successivement l'Italie, l'Espagne, Marseille et, après cette ville, toute la France. A Paris, Jeanne de Navarre et Jeanne, femme de Philippe de Valois, en furent victimes ; à Avignon, elle enleva Laure de Noves, que Pétrarque chanta. Elle tua en Europe, si l'on s'en rapporte à Dechambre, plus de 25 millions d'habitants ; en Asie, environ 23 millions, au dire des historiens arabes :

Les pratiques les plus superstitieuses (processions des flagellants) ou les plus barbares (massacre des juifs) furent employées pour combattre un fléau que l'on croyait surnaturel. Peu à peu la maladie parut s'éteindre et, vers la fin du seizième siècle, elle n'apparut plus en Europe qu'à des intervalles très irréguliers. En 1665 et en 1668, elle sévit cependant assez cruellement à Londres. En 1720, se déclara à Marseille une épidémie des plus graves durant laquelle s'illustra l'évêque Belsunce.

Peu à peu la peste se localisa en Egypte où elle sévit sur l'armée expéditionnaire de Bonaparte. Elle fut pour le chirurgien Desgenettes l'occasion de montrer son courage et son dévouement en s'inoculant le pus recueilli sur un malade, pour remonter le moral de l'armée et montrer ainsi, non, comme on l'a soutenu, que la maladie n'était pas contagieuse, mais qu'on pouvait échapper à la contamination.

La transmissibilité du germe de la peste est certaine, mais les voies et moyens par lesquels elle s'effectue, ne sont qu'imparfaitement connus. Un de ses premiers modes de transmission paraît être le « contact direct » des malades.

La contagion indirecte par les effets souillés au contact du malade est admise par la plupart des auteurs.

Cette contagion a été l'objet de tentatives de vérifications expérimentales au Caire, en 1835. Voici un fait cité par M. Proust :

Le 15 avril, à midi, Ibrahim Cessan et Ben Ali, condamnés à mort, extraits de la citadelle du Caire, se couchèrent dans les files que venaient d'abandonner des malades atteints de peste bien caractérisée. Le 19 avril, Ibrahim avait la peste avec bubons et charbons ; il mourut le 23. Ben Ali avait également éprouvé, vers la fin du troisième jour, les symptômes ordinaires de l'invasion de la peste, mais la maladie avorta.

L'air ne paraît pas être un véhicule actif du germe. L'isolement constitue un remarquable moyen de défense contre l'épidémie.

Dans la grande peste de Moscou, la maison impériale des orphelins composée de plus de 1000 personnes, ferma ses portes ; elle n'eut pas un seul malade.

Le rôle des animaux dans la transmission des germes pestilentiels est certain et s'affirme par les faits suivants :

Dans les foyers de peste de l'Hindoustan, il est de notion vulgaire qu'à la veille de l'apparition de la peste dans une maison on trouve les rats morts. Même mort des serpents près des villages, et mort des chacals qui mangent ces serpents.

Les indigènes ne se trompent pas à ces indices avant-coureurs de l'explosion de la peste, dit M. Mahé : ils se hâtent de fuir.

Sur tous les rats ainsi crevés dans les maisons et dans les rues de Hong-Kong, on trouva presque toujours en abondance le bacille de la peste. Beaucoup de ces animaux présentaient de véritables bubons.

Les mouches enfin, ici, comme dans mainte affection parasitaire, peuvent jouer le rôle d'agents de transmission.

J'avais remarqué que, dans le laboratoire où je faisais mes autopsies d'animaux, dit M. Yersin, il y avait beaucoup de mouches crevées. J'ai pris une de ces mouches, et après lui avoir arraché les pattes, les ailes et la tête, je l'ai broyée dans du bouillon et l'ai inoculée à un cobaye. Le liquide d'inoculation contenait une grande quantité de bacilles absolument semblables à celui de la peste et le cobaye inoculé est mort en quarante-huit heures avec les lésions spécifiques de la maladie.

Outre les tumeurs ganglionnaires, les autres symptômes principaux de l'affection sont les suivants : fièvre très intense, abattement extrême, céphalée, vertiges, étourdissements, apparitions sur toute la surface du corps de taches qui peuvent devenir gangreneuses, vomissements, diarrhée, douleurs disséminées dans les membres, etc.

La mort est, le plus souvent, très rapide.

La situation religieuse en Grèce

Est-ce la persécution ? Dans les églises et dans les écoles

On nous écrit :

Il semble qu'une véritable persécution religieuse se soit déchaînée contre l'Eglise catholique dans le beau pays de Grèce. Jetons un coup d'œil d'ensemble.

Les catholiques, à vrai dire, ne sont en Grèce, qu'une bien faible minorité, 50 mille fidèles environ, sur une population de 6 à 7 millions d'habitants, qui forment une Eglise séparée de Rome depuis des siècles. Cette Eglise de langue grecque est l'un des dix ou douze tronçons en lesquels s'est fractionnée, l'ancienne Eglise byzantine ou orthodoxe, qui, aux temps de l'Empire d'Orient, c'est-à-dire pendant mille ans, s'étendait du Danube aux rives du Nil. Les autres principaux tronçons, tous indépendants les uns des autres, sont l'Eglise bulgare, l'Eglise roumaine ; chacune, église nationale dans les frontières de l'Etat.

En Grèce, comme dans les pays voisins, le peuple n'a pas l'idée qu'on puisse être patriote ou même citoyen si on n'est pas en même temps membre de l'Eglise nationale. Les catholiques sont donc, sinon en droit, du moins en fait et dans la mentalité populaire considérés comme des étrangers, puisqu'ils appartiennent à une Eglise dont le chef, le Pape, réside à l'étranger.

A part cela, ils sont libres de régler leur culte à leur guise et jouissaient jusqu'ici d'une liberté complète. C'est à la faveur de cette situation que, grâce à l'aide de la Propagation de la Foi et des communautés religieuses d'Occident, les catholiques des villes de Grèce avaient pu se bâtir des églises, constituer des paroisses et d'autres œuvres fort intéressantes.

Dans le domaine scolaire qui nous regarde plus directement, disons que les villes d'Athènes, le Pirée, Salonique, Patras, et autres localités avaient été pourvues d'écoles qui, fondées pour les enfants catholiques, n'avaient pas tardé à ouvrir leurs portes aux enfants orthodoxes.

Les parents, constatant qu'aucune pression religieuse n'était exercée sur leurs enfants et d'autre part que les maîtres congréganistes étaient de braves gens, donnant une bonne éducation, surveillant et instruisant leurs élèves avec soin, capacité et dévouement, il était arrivé que bientôt les écoles primitives s'étaient trouvées trop petites.

« Le Lycée Léonin » par exemple, fondé par Léon XIII, en 1889 et où les Frères Maristes avaient été appelés en 1907 auprès d'une centaine d'élèves, était arrivé en quinze ans à plus de 800. On l'avait bien doublé par une construction en 1923, où l'internat avait été transporté, mais il était resté avec une moyenne de 6 à 700 élèves, tandis que le nouveau Collège était rapidement monté au même chiffre.

Les Sœurs de St-Joseph, à Athènes, dépassaient, elles aussi, le millier. Il en était de même en province. Une petite statistique indique pour le total des 33 écoles tenues par des congrégations religieuses, plus de huit mille élèves.

Et pendant de longues années tout avait bien marché, les familles étaient satisfaites, au point que la classe dirigeante y envoyait ses enfants ; fils de députés, de ministres même, de riches commerçants et d'officiers, s'y coudoyaient.

Le gouvernement, fort bienveillant alors,

reconnaissant que ses programmes étaient suivis, accordait l'équivalence des diplômes, de sorte que le « Lycée Léonin » dirigé par des maîtres français, aidés de professeurs civils grecs, pouvait, de sa propre autorité, délivrer le baccalauréat grec à sa section grecque, le diplôme de commerce à sa section commerciale, alors que les élèves de sa section française devaient passer l'examen, hors du collège, devant une commission française officielle.

C'était bien beau pour durer, et il y avait en face de cela un personnage fort mécontent. C'était le chef de l'Eglise grecque et son entourage, le métropolitain, comme on dit là-bas.

Sans doute, il y avait fort peu de conversions proprement dites, et sur ce point, il ne manquait pas de gens qui pouvaient se demander si tant de religieux et de religieuses ne perdaient pas leur temps dans ces pays schismatiques.

Le métropolitain, meilleur juge, étant mieux placé, ne pensait pas ainsi. A la longue, disait-il, ces établissements catholiques attirant l'élite de notre jeunesse allaient finir par faire ouvrir les yeux sur la situation de l'Eglise nationale, inférieure par tant de côtés à l'Eglise catholique. Tout est perdu si l'on vient à voir clair et l'on verra clair si on fréquente les écoles de l'Eglise ennemie.

Donc, il faut crier au loup, et exterminer l'adversaire. Il lui fallut longtemps pour mettre la main sur une mesure efficace, car enfin la constitution et les lois libérales ne permettaient d'espérer aucun résultat sérieux.

Il fit d'abord marcher la presse. Chaque année à un moment ou à un autre, les journaux criaient contre les écoles catholiques accusées de mille inepties, mais les parents n'en croyaient pas un mot, et c'était peine perdue, si même ce n'était pas de la réclame.

Le métropolitain obtint ensuite qu'on fit des difficultés de passe-ports pour empêcher, disait-il, l'envahissement du clergé étranger. On fut assez habile pour écarter cette entrave.

Puis, ce furent les tracasseries à propos des permis de séjour. Là encore on tourna les difficultés, mais non sans peine. Ensuite, par des intermédiaires, le métropolitain fit engager un procès qui dura des mois, aux prêtres catholiques de rite grec, sur bien des griefs, dont le principal était que, portant l'habit du clergé non catholique, ils trompaient ainsi le peuple. Les juges mirent de la bonne volonté, mais faute de textes de loi, tout finit, comme on dit, en queue de poisson.

Bref, la guerre continuait à coups d'épingles. On apprenait un jour que telle église à construire n'obtenait pas du ministère l'autorisation de ses plans, que tel prêtre latin de passage traînant un peu trop dans le pays, était invité à repasser la frontière, etc.

Tout cela s'arrangeait à la longue, mais on commençait à sentir que toutes les administrations comptaient des gens malveillants, provoquant des incidents perpétuels. Dans l'ombre, la franc-maçonnerie stylait ses effectifs. Et le naïf métropolitain, non sans prévoir ce qui arrivera sûrement dans la suite, où les sociétés secrètes l'attaqueront à son tour, fit alliance avec elles. C'est du moins ce qui a été écrit par des gens bien placés pour s'en rendre compte.

Aux vacances dernières, tout d'un coup on reçut dans tous les établissements scolaires étrangers une circulaire ministérielle défendant de recevoir les enfants n'ayant pas terminé l'enseignement élémentaire. Celui-ci désormais était réservé aux écoles nationales.

Bon, se dit-on, au Lycée Léonin, il y aura eu erreur, notre établissement a toujours été tenu pour national, nous avons un Directeur grec officiel, nous suivons les programmes officiels, nos diplômes sont reconnus. Ce n'est pas pour nous.

Mais il fallut bien vite convenir, en lisant les commentaires des journaux, qu'étranger, cette fois, voulait dire catholique.

Quant les parents, de leur côté, se virent menacés de ne pouvoir envoyer leurs enfants dans les écoles de leur choix, l'indignation fut grande et les protestations commencèrent de tous côtés. Après celle de plusieurs centaines d'Athéniens, comptant des personnalités remarquables, l'une des plus touchantes fut celle de 2000 mères de familles orthodoxes qui envoyèrent leur protestation à la presse, au ministère, à Genève même.

Pendant ce temps, pour excuser l'illéga-

lité de sa mesure, le ministre répondit que, sans doute, la loi sur laquelle il s'appuyait n'existait pas encore, mais qu'elle serait proposée et sûrement votée dès la rentrée des Chambres, car il y allait du sentiment national qui ne peut que s'atrophier chez les étrangers. Pourtant il dévoilait son hypocrisie en appliquant sa circulaire à des écoles exclusivement grecques, mais catholiques, et en oubliant des écoles anglaises ou américaines, mais protestantes.

Il est utile de rappeler que les minorités juive et musulmane ont leurs écoles auxquelles il ne fut pas touché.

Mais c'est toujours la même chose, partout. Quand un Etat se met à persécuter l'Eglise, il commence par de petites mesures qu'on parvient à déjouer, ensuite, vexé il arrive à l'arbitraire, à l'injustice flagrante et ses raisonnements seraient alors aussi amusants que ceux du Loup qui en veut à l'agneau, s'ils n'étaient suivis de résultats désastreux.

En effet, d'une part, voilà que les enfants catholiques sont contraints de fréquenter des écoles orthodoxes, car la protestation motivée des évêques catholiques n'a eu aucun succès, et de l'autre, pour ce qui nous regarde plus directement, les trois belles écoles que nous dirigeons à Athènes et à Patras sont amputées de toutes les classes élémentaires.

Sans doute, malgré la presse et le gouvernement, les familles nous restent fidèles. Mais les persécuteurs ne s'en soucient guère, et si Dieu n'y met la main, que ne peut-on pas redouter dans un pays d'où jadis Aristide fut banni, parce qu'on y était las de l'entendre nommer le Juste ?

H. F.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

La danse autour des fauteuils

La commission d'enquête de l'affaire Oustric poursuit ses investigations dans les dossiers qu'elle a pu se procurer au prix de mille difficultés, et chaque jour, de nouvelles révélations jettent une lumière plus crue sur les opérations louches de la banque Oustric.

Chaque jour aussi, les mailles du filet s'agrandissent et retiennent un nouveau député. Hier, c'était M. Raoul Péré, l'homme intègre qui apercevait déjà dans le lointain s'esquisser la silhouette de l'Elysée et qui tremble aujourd'hui de comparaître, accusé de forfaiture, devant la Haute-Cour ; aujourd'hui, la vérité frappe un député socialiste, M. Moutet ; qui sera-ce demain ?

C'est dans ces circonstances que s'effectue la rentrée des Chambres qui, demain, procéderont au renouvellement de leurs bureaux.

Si la confirmation de M. Doumer à la présidence du Sénat est assurée, celle de M. Bouisson comme président de la Chambre des députés l'est moins.

On sait que M. Bouisson appartient au groupe socialiste, ce qui ne l'a pas empêché de remplir à la satisfaction générale les fonctions dont l'avait investie la confiance de ses collègues, si bien que trois fois déjà, il vit renouveler son mandat.

Si donc sa personnalité est sympathique et lui a attiré la confiance de ses adversaires politiques eux-mêmes un certain nombre de ceux-ci estiment cependant quelque peu paradoxal que les plus hautes charges, dans une assemblée à majorité anticartelliste, soient occupées par des hommes dont les principes sont en opposition avec ceux de cette majorité.

Ces raisons ont amené M. Bouilloux-Lafont, de la gauche modérée, de poser sa candidature à la présidence de la Chambre.

Les chances, malgré tout, sont plutôt favorables à M. Bouisson ; nous saurons demain si ces pronostics se réalisent.

Plus délicate et plus difficile à résoudre sera la question du choix d'un nouveau président de la république, les pouvoirs de M. Doumergue expirant dans six mois et ce dernier refusant toute réélection.

Il est trop tôt pour se livrer au jeu des probabilités ; la session qui s'ouvre fournira l'occasion aux candidats éventuels de se faire connaître et... apprécier.

L'esclavage au Libéria

Le 16 septembre 1920, une commission internationale, était désignée par la Société des Nations, sur le désir du gouvernement de la république de Libéria, en vue de faire une enquête sur la prétendue existence de l'esclavage et du travail forcé dans ce pays.

Cette commission vient de publier son rapport, qui est un réquisitoire accablant contre la situation faite aux travailleurs indigènes.

Si l'esclavage n'existe plus comme tel, les conditions dans lesquelles s'effectue le travail sont répréhensibles au plus haut point et aboutissent à une sorte d'esclavage qui ne le cède en rien à l'ancien.

C'est ainsi que le Libéria connaît le travail forcé et comme peine, la mise en gage des personnes. Les cas de contrainte criminelle et de pression illicite exercée sur les ouvriers sont fréquents, et cela de la part de fonctionnaires et magistrats, abusant de leur autorité ou sanctionnant ces mesures.

La commission a constaté l'état de corruption dans lequel est plongé le pays, le manque d'éducation, sauf dans les endroits où sont installés les missionnaires, situation qui réclame une réforme radicale et immédiate de l'administration.

En présence de ce rapport, le président et le vice-président de la république ont présenté leur démission, tandis que le gouvernement, donnant suite aux vœux de la commission, se mettait aussitôt à l'ouvrage, afin que le nom de Libéria réponde à la réalité. Ce ne sera pas l'affaire d'un jour.

Réduira-t-on les dettes de guerre ?

De temps à autre, au pays du dollar, la voix de la raison se fait entendre pour poser la question des dettes de guerre et demander sinon leur annulation, du moins leur réduction.

On sait que les Etats-Unis sont les principaux créanciers de l'Europe, particulièrement de la France et de l'Angleterre et que le poids que ces pays traînent derrière eux désaxe l'équilibre économique et financier non seulement le leur, mais de l'Europe entière.

Tous les peuples du continent sont plus ou moins solidaires et forment comme les parties d'un même corps. Chaque événement dont l'un d'entre eux est le théâtre, a des répercussions chez les autres.

Dans la question qui nous occupe, l'interdépendance des nations est encore plus grande et tout geste libéral des Etats-Unis trouverait un écho considérable sur le continent. Le plan Young, en effet, prévoit un allègement des charges incombant à l'Allemagne dans la mesure où celui-ci serait consenti par l'Amérique en faveur de ses débiteurs. L'intérêt que présenterait pour Berlin une telle mesure est facile à comprendre ; celui qu'en retireraient la France et l'Angleterre ne l'est pas moins ; quittes envers Washington, ils pourraient, à leur tour, procéder à une remise de dettes réciproque.

Les Etats-Unis enfin trouveraient leur avantage à une telle politique. C'est l'opinion d'un financier de New-York, qui observe que l'obstacle le plus sérieux à une reprise des affaires en Amérique, est l'incapacité où se trouve les pays étrangers d'obtenir des dollars ou pour le paiement de l'intérêt de leurs dettes de guerre et pour l'achat de produits américains. Certains qu'ils y trouveront leur intérêt, les Yankees ne feraient plus d'opposition à l'idée émise ; de tout est de le leur prouver ; et cela est plus difficile.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La morte vivante

En juin 1920, une jolie jeune fille nommée Winifred Parrant, disparaissait sans laisser la moindre trace, de la maison où elle était employée comme bonne à Sandhurst, dans le Berkshire, Angleterre.

La police locale fit pendant plus d'un an des recherches dans les environs et interrogea de nombreuses personnes des deux sexes. N'obtenant aucun résultat, elle fit appel à Scotland Yard.

L'enquête des détectives londoniens ne fut pas plus fructueuse, et l'affaire allait être classée lorsqu'une déclaration faite par un soldat à la police du Berkshire décida cette dernière à rouvrir son enquête.

La semaine dernière, une vingtaine de détectives, revêtus de l'uniforme des gardiens de la propriété royale de Windsor, commençaient une battue. Vingt-quatre heures plus tard, on découvrait dans des genêts un chapeau de femme et une petite valise qui furent tous deux identifiés comme ayant appartenu à la jeune fille disparue.

La police, persuadée qu'elle était sur une bonne piste, débâta les sous-bois et creusa la terre. Pourtant, elle ne trouvait toujours pas le cadavre de la malheureuse.

Cela n'a rien de surprenant, puisque celle que les détectives recherchaient et qui est aujourd'hui Mrs Jenkins, vit à Greenwich avec son mari et son bébé de cinq mois.

Ce n'est qu'hier, en lisant par hasard un journal, qu'elle a appris avec stupeur qu'elle avait sans doute été assassinée il y a plus d'un an, dans le parc de Windsor.

A cette époque, elle quittait Sandhurst, sans rien dire à ses patrons, et partait pour Londres avec un jeune homme qui lui avait demandé sa main. Le mariage fut célébré à Greenwich le 1er octobre 1920, en présence de quatre témoins et sans aucun mystère... sauf pour la police.

On a appris que le militaire dont « l'importante déposition » a fait croire à la police qu'elle découvrirait le corps de Mrs Jenkins dans le parc de Windsor, est le soldat Jennings, du 2^{me} régiment du Staffordshire.

Il s'agit évidemment d'un farceur.

Agression et vol

Hier soir, au marché de la Villette, à Paris, un employé de la régie qui portait à la poste deux plis contenant 105,000 fr. en espèces a été attaqué par deux individus et frappé sauvagement avec des matraques. Les deux malfaiteurs se sont emparés des deux plis et ont pris la fuite. L'employé a été grièvement blessé.

Assurance contre la guillotine

Quel admirable sujet pour une conférence des avocats :

La veuve d'un condamné à mort qui vient d'être exécuté peut-elle réclamer à une compagnie d'assurances la prime prévue, sans réserves en cas de décès, de suicide ou de mort violente, de son mari ?... C'est l'extraordinaire problème qui est actuellement posé aux magistrats londoniens.

Mme Kevnes, dont l'époux vient d'être pendu, a, en effet, assigné en paiement d'une somme de 20,000 livres, une importante compagnie d'assurances chez laquelle son mari, M. Kevnes, était assuré sur la vie.

Le procès vient d'être plaidé et l'on attend, avec l'impatience que l'on devine, la sentence des magistrats.

Si les juges décident que Mme Kevnes doit être déboutée, combien de personnes, dans les pays où existe encore la peine de mort, pourront aussitôt chez leurs assureurs :

— Monsieur, je voudrais faire un petit avenant, stipulant qu'en cas d'exécution

capitale, mon contrat « joue »... — si l'on peut dire...

Et verrons-nous, demain, de la publicité pour de grandes compagnies :

Assurez-vous contre la guillotine à la Compagnie du Déclie 50 millions de réserves...

Assurance contre la guillotine ? — Non... Pas encore.

NOUVELLES SUISSES

L'évêque proteste

S. G. Mgr Bacciarini, administrateur apostolique du Tessin, a adressé au chapitre de la cathédrale de Lugano, une lettre dans laquelle il proteste contre les attaques que subit le clergé du canton du Tessin dans « l'Almanacco della Svizzera Italiana » publié par l'« Adula ». L'évêque expose que le peuple tessinois lui-même est en mesure d'apprécier en toute justice les attaques en question, car il est tous les jours témoin que le clergé fait son devoir, avec le plus grand zèle et dans un esprit de sacrifice. Cependant, comme l'almanach est répandu en dehors du canton et aussi à l'étranger, une protestation officielle s'impose contre les propos qu'il contient.

Il est dit plus loin dans la lettre : « La tentative des auteurs de l'almanach de troubler l'organisation du diocèse, qui a été approuvée par le Saint-Siège et avec laquelle les autorités fédérales et cantonales se sont déclarées d'accord, est inqualifiable, et sera certainement déplorée aussi par les diocésains de nationalité italienne. En qualité d'évêque et de citoyen, je proteste hautement contre toutes ces offenses faites aux sentiments patriotiques de notre clergé et de notre peuple. L'amour de la patrie est quelque chose de sacré. Quiconque y porte atteinte, commet un crime contre le droit des peuples et contre l'un des sentiments les plus nobles que Dieu a déposés dans le cœur de l'homme ».

Le chapitre de la cathédrale de Lugano a publié cette protestation de l'évêque et déclaré en même temps qu'il s'y rallie en tous points.

Encore un skieur qui disparaît

Un élève, âgé de 27 ans, de la classe supérieure du séminaire de Schiers, M. Ulysse Mugwyler, dont la mère habite Berne, rendit visite, samedi dernier, à des parents à St-Peter, sur la ligne Coire-Arosa. Il partit dimanche matin avec des skieurs faire l'ascension du Hochwang et de la gagner Schiers. Il fut aperçu dimanche sur le sommet. Depuis lors, il a disparu. Les recherches effectuées par deux colonnes parties de Schiers et de St-Peter sont jusqu'ici restées infructueuses. Elles ont été rendues très difficiles par le froid et la température. M. Mugwyler a fait cette excursion sans autorisation du directeur de l'établissement et malgré les avertissements de ses parents.

La Banque de l'Etat de Fribourg contre le « Démocrate »

Le procès de la Banque de l'Etat de Fribourg contre le « Démocrate » a pris fin lundi après-midi devant la 2^{me} chambre civile du tribunal cantonal bernois par la proclamation de la sentence. La plainte était due au fait que l'on reprochait à la banque d'avoir effectué des opérations avec des billets de banque français maculés de sang provenant des régions occupées du nord de la France. La présidence du tribunal cantonal était assumée par M. Chappuis qui présenta le rapport de la Cour. Le « Démocrate » a été condamné à verser une somme de 3000 francs au demandeur et à assumer les deux tiers des frais du procès de la partie adverse et les deux tiers des frais de justice et de chan-

cellerie. La Banque de l'Etat de Fribourg aura à supporter un tiers des frais de justice et des frais de chancellerie, sa demande de dommages-intérêts ayant été repoussée.

L'avocat du demandeur était M. Ed. von Steiger, et celui du défendeur le professeur Homberger.

La Proportionnelle dans le canton de Lucerne

A 150 voix, sur 30,000 votants, le peuple lucernois a adopté une loi introduisant le système de la représentation proportionnelle pour les élections aux Conseils municipaux, dans les communes où les deux cinquièmes des électeurs votants se manderaient.

La lutte a été vive, comme le prouvent les résultats. Elle opposait d'une part conservateurs et socialistes, d'autre part radicaux-libéraux.

Le 40 % des électeurs s'est abstenu. Le problème n'est pas résolu pour autant. Les libéraux-radicaux avaient adressé, préalablement au vote un recours au Tribunal fédéral, par lequel ils demandaient à la plus haute autorité judiciaire du pays de déclarer inconstitutionnel le projet de loi accepté par le Grand Conseil.

Mais le Tribunal fédéral avait refusé de se prononcer avant que le peuple ait accordé ou refusé sa sanction, car ils ne pouvaient donner leur avis que sur une loi en vigueur.

Maintenant que la décision du souverain est connue, le Tribunal fédéral se saisira de l'affaire.

Un téléferique au Salève

On annonce que des pourparlers sont actuellement en cours pour la construction d'un téléferique qui transporterait les voyageurs du pied du Salève au sommet des Treize-Arbres.

Les aveux

Après une semaine de cuisinago, Paul Kradolfer a avoué lundi soir, après un interrogatoire très serré, que c'est de son balcon qu'a été tirée la balle qui a atteint à la tête le jeune Robert Schuchter, dans la nuit du 4 au 5 janvier. Il a dit que c'est en sortant de son veston le browning qu'il ne croyait pas chargé, que le coup est parti. L'état de Schuchter est toujours très grave. Il n'a pas encore repris connaissance.

Les malversations d'un préposé

Le préposé de l'Office des poursuites de Locarno a été arrêté. Il est accusé de malversations pour une somme de 12,000 fr. Comme il est atteint de diabète, il a été transporté à l'hôpital, où il restera sous la surveillance de la police jusqu'à ce qu'il puisse être transporté à l'hôpital du pénitencier de Lugano.

Autour d'un almanach

Le Département de l'instruction publique du Tessin a suspendu de ses fonctions l'inspectrice cantonale des écoles enfantines, Mlle Thérèse Bontempi, jusqu'à ce que la lumière ait été faite ensuite des publications de l'« Almanacco della Svizzera italiana ». Mlle Valli a été nommée pour la remplacer.

Un assassinat au consulat suisse de Shanghai

On annonce de Shanghai au « Bund » que le 8 décembre, le domestique chinois du consulat général de Suisse, nommé Yen Tso Keng, un coolie de 20 ans, a été trouvé gisant mort dans une flaque de sang en haut de l'escalier de service du consulat. Il doit avoir été tué d'un coup de feu. La police criminelle française s'occupe de cette affaire restée encore mystérieuse.

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice

46 Feuilleton du „Nouveliste valaisan“

L'ORPHELIN DE L'OLIVETTE

Car ce qu'il venait de ramasser dans l'herbe, c'était le médaillon perdu, le médaillon qui renfermait le portrait de Maman bleue, et il avait suffi d'un coup d'œil à Bout-de-Ciné pour deviner la nature de sa trouvaille. Il avait regardé la maman, le bébé, puis encore la maman ; et c'était alors que s'était manifestée dans ses yeux et sur sa physionomie excessive et joyeuse surprise.

Mais, par quel miracle l'avait-il soudain renfermée en lui, sans même en faire part au discret Tourneville ? Et pourquoi, maintenant, demeurait-il en place au lieu de courir retrouver le petit désolé ? Il avait pourtant en poche de quoi sécher ses larmes.

Tourneville ignorait trop de choses, et notamment les particularités de l'histoire de

Dédé et l'existence du médaillon, pour s'étonner de l'étrange façon d'agir de son jeune ami.

Il demanda seulement :

« Est-ce que tu deviens fou ? »

Cette question réveilla Bout-de-Ciné et lui rendit instantanément toute son exubérance.

Il saisit le bras de son confident ordinaire, et l'entraîna dans une direction opposée à celle qui conduisait auprès de Dédé.

« Non, vieux Tourne ! déclama-t-il. J'ai, mais au contraire, je m'ai été plus lucide et davantage maître de moi-même ! Je viens de le prouver ! Je continue... Changement à vue, Tourneville ! Je ne suis plus triste ! Je ne suis plus découragé ! Je ne crois plus à ma guigne... au contraire !... au contraire !... Et... je redeviens mêle-tout ! Tu verras ! »

Saisissant les mains de son compagnon, il l'entraîna dans une joyeuse farandole, qui fut couronné des plus grands dangers au précieux appareil.

Tourneville poussait des clameurs de détresse.

« Assez !... Assez, enragé !... Qu'as-tu ?... Que veux-tu faire ?... Est-ce la trouvaille

que tu viens d'empocher si mystérieusement qui provoque un tel accès ? »

Il brûlait. Mais Bout-de-Ciné n'était pas de ceux qui se laissent arracher un secret qu'ils ont décidé de garder.

« Motus là-dessus, cher Tourneville ! réperdit-il railleusement. Instruit par l'expérience, j'entends garder pour moi les folles idées qui me viennent. Laisse-moi agir et épargne-moi les questions ; le moment n'est pas venu d'y répondre. Plus tard, peut-être... Pour l'instant, j'ai autre chose en tête... Et d'abord, allons retrouver mon élève... Car, il l'est toujours ; je ne le lâche pas. Il jouera le rôle, ne t'en déplaie et n'en déplaie à Trinola. Il le jouera parce que je le veux. Qu'on ne me demande pas d'autre raison ! »

— Bout, tu es toqué ! Laisse donc ce pauvre gosse tranquille ! C'est bien assez d'une expérience ! plaïda Tourneville.

— Nenni, mesire ! J'entends agir à ma guise... Et Dédé me remerciera plus tard. Cette fois, il sera admirable, son rôle... Je le tiens, mon scénario... Tu verras !... Vous verrez !

— Nous avons déjà vu ! » riposta sceptiquement Tourneville.

Bout lui jeta un regard narquois.

« Tu crois ? fit-il. Cette fois, tu pourrais bien être le premier à applaudir... si... si... Mais, tant pis pour ta curiosité !... Ne me coupe pas mon inspiration. »

Et le joyeux Bout, ayant retrouvé sa verve et sa gaieté, s'éloigna en gambadant.

Péripétie imprévue

Enchaînons ! soupira Trinola, en tournant le dos au plus turbulent de ses acteurs. Je n'ai pas envie de risquer de devenir fou en persistant à discuter avec toi.

Enchaîner — ce verbe, qui, dans le langage spécial du monde des théâtres, signifie qu'on va reprendre la répétition interrompue, continuer en réunissant deux fragments de scène, deux scènes ou deux péripéties coupées par une discussion à propos d'un geste ou d'une intonation — enchaîner, il n'y avait vraiment que cela à faire, puisque l'endiablé gamin s'obstinait.

Pourtant, le metteur en scène avait bien cru qu'après le lamentable fiasco de sa première épreuve, Bout-de-Ciné, honteux et confus, n'oserait plus parler de son protégé. Il était payé pour savoir que dans la plupart des cas, les débutants ont une influen-

ce décisive sur la carrière d'un artiste ; ceux de Dédé ayant été particulièrement piteux, on pouvait le considérer comme définitivement coulé.

« Bon débarras ! avait, plusieurs fois et avec énergie, répété Trinola. Il a bien fait de se sauver, le gosse ! Il me tire une rude épine du pied. S'il avait seulement été médiocre ou même franchement mauvais. Bout me le colait... Belle réjouissance ! C'est comme chez le boucher ; avec le filet, il faut emporter son poids d'os... Le dot est à prendre ou à laisser. J'aurais pris, à cause de Bout ; mais, je préfère laisser. »

Ces confidences, versées dans le gilet de Chicotin, il s'était tourné du côté de Rose Mauve et des autres acteurs, qui discutaient avec animation le cas de Dédé et s'ingéniaient à dénicher l'explication de son accès de désespoir.

« Assez bavardé, cria-t-il. Nous avons mieux à faire. La séance continue. Notre nouvelle recrue disparaît et je ne le regrette pas ! — mais Bout nous reste, Bout l'unique Bout, l'universel !... Lui seul, et c'est assez ! comme dit le public. »

— Permettez, interrompit Rose Mauve,

LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE

L'assurance-vieillesse à Zurich

Une avalanche de pierres atteint un groupe d'enfants sur la route de Mörel. Un tué et plusieurs blessés

NOUVELLES LOCALES

Fraude à l'assurance

On nous écrit :

L'autorité judiciaire compétente vient de condamner à de fortes amendes plusieurs chefs d'entreprise de notre canton, qui ont fait à la Caisse nationale Suisse d'assurance en cas d'accidents, de fausses déclarations de salaires.

On sait que les primes à payer par les chefs d'entreprise soumis à l'assurance obligatoire, se calculent en 0/00 des salaires bruts payés à leurs employés et ouvriers. Les délinquants, dans le cas particulier, n'avaient trouvé rien de mieux que de fabriquer une fausse comptabilité : ce moyen malhonnête, pas plus que les autres souvent employés, n'échappe aux contrôleurs de la Caisse nationale.

Un certain nombre de peines du même genre ont déjà été prononcées précédemment dans notre canton et ailleurs, et il paraît utile de rappeler ici les dispositions légales pour ceux qui seraient tentés de courir l'aventure. La loi du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents prévoit pour des fautes de ce genre des amendes allant jusqu'à 500 francs, qui peuvent être cumulées avec l'emprisonnement jusqu'à trois mois ; ces peines peuvent être doublées en cas de récidive. Le bénéfice de sursis à l'exécution des peines ne peut être accordé en aucun cas, puisqu'il s'agit de l'application d'une loi fédérale.

Les chefs d'entreprise honnêtes apprendront avec une certaine satisfaction que leurs intérêts sont sauvegardés, car il est bien entendu que les primes éludées sont payées, et dès avant la condamnation pénale déjà, dans presque tous les cas. L'assurance obligatoire en cas d'accidents étant basée sur la mutualité, c'est avant tout à leurs confrères, les chefs d'entreprise mutualiste, que les personnages peu scrupuleux dont nous parlons, causent le tort matériel.

Si l'on songe en outre que les primes éludées ont été en partie du moins déjà prélevées par le patron sur le salaire des ouvriers pour le paiement des primes pour les accidents non-professionnels, on se rend compte de la bassesse du procédé.

Et si l'on ajoute à cela que, presque toujours les chefs d'entreprise malhonnêtes font au fisc les mêmes déclarations qu'à la C. N. après avoir retenu les impôts comme les primes, sur les salaires de leur personnel, on ne peut que flétrir d'aussi coupables actions, qui constituent des vols multiples par un seul et même moyen.

M. Desfayes fête ses 70 ans

M. le juge cantonal Camille Desfayes a été, dans la douce intimité de sa famille, le septième anniversaire de sa naissance.

Nous ne voulons pas laisser passer cet événement sans lui adresser nos compliments.

M. Desfayes n'est certes pas de nos amis politiques. Souvent nous avons dû croiser le fer avec lui, mais il fut toujours un adversaire loyal et franc.

Animé d'un patriotisme élevé, il sut défendre avec ardeur et dévouement les intérêts du canton dans les assemblées délibérantes de Berne et de Sion et dans les assemblées publiques, même au prix de l'esprit de parti.

Au Tribunal cantonal, M. Desfayes montre des qualités de bon sens et de justice qui le font grandement apprécier. Sa brillante santé et sa facilité de travail lui assurent encore de longues années d'activité. C'est notre souhait.

VIII^e Concours de ski des troupes valaisannes

Le comité de la Société valaisanne des officiers a décidé d'organiser le concours de ski cet hiver à Zermatt les 7 et 8 février.

Le concours comprendra une course de fond (2 catégories) et une course d'obstacles, toutes les deux réservées aux militaires. Le concours de saut qui aura lieu dimanche le 8 février dans l'après-midi sera ouvert aussi aux civils.

Le programme détaillé de cette manifestation sportive sera envoyé sous peu à tous les commandants de troupes et aux différents journaux de la presse valaisanne.

Le prix de la carte de fête pour les patrouilleurs est doré et déjà fixé à 15 fr. Chemin de fer Viège-Zermatt et retour.

logement et nourriture pendant les deux jours).

Pour les officiers, membres de la société et les membres de leurs familles le prix de la carte (sans billet de chemin de fer) sera de 17 fr., comprenant entrée libre aux concours et logement et pension, commençant samedi par le repas de midi et finissant avec le repas de midi du dimanche.

Les inscriptions aux concours peuvent être adressées dès maintenant jusqu'au 30 janvier à M. le capitaine Blötzer à Viège.

Epouvantable accident sur la route de Mörel

Une avalanche de pierre atteint un groupe d'enfants

Tués et blessés

On nous téléphone :

Ce soir, vers le dix-sept heures, un épouvantable accident est arrivé entre Mörel et Bitsch. Une avalanche de pierres est tombée sur la route. La ligne du chemin de fer de la Furka a été momentanément coupée.

Mais, fait excessivement grave, l'avalanche de pierres a atteint un groupe d'enfants qui revenaient de Mörel où ils avaient été à confesse en vue de la fête patronale de St-Hilaire qui est tenue demain mercredi. Un de ces enfants a été tué sur le coup. D'autres sont plus ou moins gravement blessés. Trois n'ont pas encore été retrouvés.

* * *

On nous téléphone encore à ce sujet :

L'avalanche de pierres est tombée au moment où toute l'école de Bitsch revenait de Mörel et atteignit mortellement une jeune fille de 15 ans, Mlle Holzer. Le curé de Mörel, immédiatement appelé, accourut porter des derniers sacrements à la victime ; au moment où il arrivait sur les lieux de l'accident, un nouvel éboulement se produisit et c'est par miracle qu'il put échapper à la chute de pierres.

Deux des petits blessés ont été conduits à l'hôpital de Brigue.

Le canal de l'usine de la Massa a été fortement endommagé et l'eau s'est répandue sur la route.

Quant à la ligne du chemin de fer de la Furka, momentanément coupée, elle a été rapidement remise en état et le train du soir put déjà circuler avec une heure de retard.

Une arrestation à Monthey

La gendarmerie de Monthey a arrêté, samedi soir, un nommé J. V., réclamé par le commandant de la police de Zurich, et signalé au Moniteur suisse de police pour tentative d'escroquerie. Il a été expédié en cellule à la disposition des autorités zuriçoises.

Les deuils dans le personnel enseignant

Les deuils se succèdent dans le corps enseignant. Le mois passé, c'était un jeune instituteur de Randogne, qui s'en allait après une courte maladie, M. Berclaz. Hier, le glas annonçait aux paroissiens de Volleges, la mort d'un autre pédagogue méritant, M. Joseph Delaloye, âgé de 56 ans. M. Delaloye enseigna successivement avec succès à Héremence, Sembrancher, Saillon, Volleges et Evionnaz. La maladie qui devait l'emporter lui fit suspendre son activité en 1929, mais une accalmie l'engagea à reprendre, l'année dernière, son bâton pédagogique. Il est mort, peut-on dire, sur la brèche, car il s'était chargé d'un cours complémentaire qu'il devait reprendre la veille de son décès. M. Delaloye fut un maître capable et dévoué, qui sera unanimement regretté.

BAGNES. — Réunion générale de la Jeunesse catholique. — Corr. — Jeudi 15 janvier, la Société de jeunesse catholique tiendra sa fête annuelle à Chable, avec l'ordre du jour suivant :

- 9 h. 30 : Rassemblement sur la place publique.
 - 10 h. : Départ en cortège, avec fanfare, pour l'Eglise. Grand'Messe avec allocution de circonstance.
 - 11 h. : Conférence donnée dans la salle de théâtre de la Maison communale.
 - 11 h. 30 : Séance administrative.
 - 12 h. 30 : Banquet au Giétroz.
 - 1 h. 30 : Partie oratoire.
 - 3 h. 30 : Partie récréative.
- Tous les membres de la Société, tant ho-

Notre Service télégraphique et téléphonique

Autour d'un drame

ZURICH, 13 janvier. (Ag.) — Mardi après-midi est décédé à l'hôpital cantonal le nommé Karl Hagen, âgé de 28 ans, qui, mercredi dernier, fut grièvement blessé d'un coup de feu tiré par un agent de police lors de son arrestation. Le frère de la maîtresse d'Hagen, qui a été également arrêté, est accusé d'avoir participé à divers cambriolages commis par Hagen. Au cours de la perquisition faite dans la chambre de ce complice la police a trouvé une grande quantité d'objets de valeur dont plusieurs bijoux pour une valeur d'environ 1100 francs. Le complice a avoué.

Le corps retrouvé

SCHIESS, 13 janvier. — Le corps du jeune séminariste, Ulysse Mugwyler, âgé de 27 ans, disparu depuis dimanche, a été retrouvé complètement gelé dans une gorge de la région de l'Hinterberg, derrière Furna, par une 3^e colonne de secours. (Voir aux Nouvelles Suisses).

La situation aux Indes

LONDRES, 13 janvier. (L.) — Selon le gouvernement indien, la situation aux Indes est inchangée. Les efforts en vue de renforcer la campagne de désobéissance civile ont abouti à des résultats qui en aucun cas ne donnent lieu à des inquiétudes. L'intérêt porté aux Indes par la conférence de la « Table Ronde » augmente constamment et l'on espère que la conférence aboutira à un succès.

noraires qu'actifs, se feront un devoir de se rendre à Chable jeudi. D'une nombreuse présence dépend la bonne réussite de la fête.

Donc, tous à Chable le 15 janvier.

LE CHABLE-BAGNES. — Corr. — Dimanche soir, à la salle de théâtre de la Maison communale, la section dramatique des jeunes gens de Champsec nous a procuré quelques bons moments d'un délassement de choix.

Le drame qu'ils nous ont présenté, sans être remarquable par le fond, a été bien rendu et goûté comme tel, mais la pièce de résistance fut la comédie-vaudeville de Labiche, l'un des meilleurs auteurs comiques modernes. La verve comique de sa pièce, à la fois robuste et fine, a eu le don de plaire entièrement à tous les spectateurs qui ont manifesté le plaisir qu'ils éprouvaient, par leurs rires homériques tout le long de la pièce. Tous les acteurs de la troupe de Champsec sont à féliciter vivement ; ils sont bons en général et quelques-uns sont excellents. Nous espérons avoir souvent l'occasion de les applaudir encore et de passer quelques bonnes heures avec eux.

Des spectateurs contents.

LONGEBORGNÉ. — Fête de S. Antoine. Corr. — A Longeborgne, S. Antoine, le Grand sera fêté solennellement, samedi 17 janvier, comme de coutume.

Messes basses à 7 h. et à 8 h.

Grand'Messe avec sermon, à 9 h. 30.

Le sel bénit, employé pour la protection du bétail, sera distribué après la Messe.

MONTANA-VERMALA. — Voici le programme des manifestations sportives et des festivités du 15 au 20 janvier :

Jeudi, 10 heures : Gymkhana avec prix sur la patinoire du lac Grenon. Exhibitions.

Vendredi, dès 9 h. 30 : Concours de luges sur la nouvelle piste de luges La Montagne-Blusch. Inscriptions au Bureau de Renseignements ou au départ.

Samedi, 10 h. : Concours interclub de ski. Course de fond pour Seniors : 18 km. Coupe Challenge des Commerçants. Course de fonds pour juniors : 7 km. Coupe Challenge Innovation.

20 h. : Fête de nuit sur la patinoire du lac Grenon.

Dimanche, 10 h. : Concours interclub de ski ; Concours d'obstacles et de vitesse : pour Seniors Coupe Challenge Christoffe ; pour juniors : Coupe Challenge des Pêcheurs de la Rochelle.

14 h. : Grand concours de saut à Vermala. Coupe Challenge du Funiculaire Sierre-Montana-Vermala.

18 h. : Distribution des prix au Casino ; dès 21 heures, soirée-bal au Casino.

Mardi, dès 10 h. Concours de bobs pour dames, sur la piste de Vermala. Coupe Challenge du Parc.

Temps splendide. Température -3° à 10°. Neige excellente pour le ki à partir de 1600 à 1700 m. Pistes de bobs et de luges en parfait état. Patinoire du lac Grenon idéale.

La réunion de Zurich sur les assurances

ZURICH, 13 janvier. (Ag.) — Le 12 janvier a eu lieu à Zurich, sous la présidence de M. Schulthess, conseiller fédéral, la conférence envisagée avec les principales associations économiques, au sujet de la question des assurances sociales. Les délégués des associations suivantes étaient présents :

Union centrale des associations patronales suisses, Union suisse des paysans, Union suisse du commerce et de l'industrie, Union suisse des arts et métiers, Association suisse des banquiers.

A propos de la question de l'exclusion des fonctionnaires de la Confédération et des services fédéraux de l'assurance, tous les orateurs ont soutenu l'opinion que si l'on allait envisager leur exclusion, il ne pourrait être question de s'en tenir là. Il serait indispensable d'adopter le même point de vue pour les fonctionnaires des cantons et des communes, ainsi que pour les employés déjà assurés des entreprises privées. Une proposition s'écartant dans ce domaine du projet du Conseil fédéral, n'a pas été faite. Au contraire, on est tombé d'accord, qu'il y a lieu de s'en tenir à l'idée fondamentale d'une assurance populaire générale. L'abandon de ce principe essentiel, qui a été reconnu par tous les spécialistes et par les groupements économiques comme opportun serait de nature à compromettre toute l'œuvre des assurances.

En ce qui concerne l'assurance pour les nécessiteux tous les représentants des divers groupements économiques à l'exception d'un délégué de Genève, se sont opposés à cette idée en raison des énormes et presque insurmontables difficultés d'une réalisation. Le fait a été relevé notamment que le projet présenté actuellement tient compte de l'idée d'une assurance pour les nécessiteux par l'institution des suppléments sociaux qui ne seraient versés qu'aux éléments pauvres de la population ou aux titulaires de rentes, sans troubler le principe de l'assurance, qui doit subsister comme fondement de toute l'œuvre.

On pend une femme

BUDAPEST, 13 janvier. (L.) — On a procédé ce matin à l'exécution par pendaison dans la cour de la prison de Szolnobe de la femme Kardos, originaire de Nagyrego, membre d'une famille aisée reconnue coupable d'empoisonnement de son mari et de son fils à la clinique. C'est l'espoir d'un héritage qui l'avait poussée à commettre son double crime.

La démission de M. Logez

GENEVE, 13 janvier. (Ag.) — M. Logoz a donné sa démission de conseiller national par suite de surcroît de travail. Son successeur sera M. Daniel Revaclier, agriculteur.

Intoxication

GENEVE, 13 janvier. (Ag.) — On a trouvé cette nuit dans sa cuisine Mme veuve Tagliabue, 50 ans. Dans la cuisine était une lessiveuse. L'eau était complètement évaporée et le linge carbonisé. On en déduit que Mme Tagliabue a été victime d'une intoxication.

Travail ministériel

PARIS, 13 janvier. (Havas.) — Dans sa séance de mardi matin, le Conseil des ministres a approuvé les programmes des travaux qui le gouvernement soumettra à la Chambre et au Sénat.

M. Briand a ensuite entretenu ses collègues de la situation extérieure et exposé les questions qui se posent à Genève aussi bien devant la conférence de l'Union européenne, que devant le Conseil de la Société des nations. M. Daladier, ministre des travaux publics, a soumis à la signature du président de la République un décret relatif à l'aménagement du Rhône.

Naufragés

OSLO, 13 janvier. (Havas.) — Un bateau à vapeur dans lequel avait pris place huit personnes, a coulé au cours d'une violente tempête de neige près de Cabelvaag, dans les îles Lofoten. Un seul corps a été retrouvé. On croit que les autres personnes ont péri.

Le froid dans le Midi

MADRID, 13 janvier. (Havas.) — Un froid très vif règne dans 31 provinces de l'Espagne. A Madrid, la neige est tombée aujourd'hui, mais elle a fondu aussitôt.

MONTPELLIER, 13 janvier. (Havas.) — Un froid très vif a sévi sur la côte méditerranéenne. Il a neigé ce matin à Montpellier. Il y a eu plusieurs victimes causées par ce changement de température.

La rentrée des Chambres françaises

L'élection du président de la Chambre

PARIS, 13 janvier. (Havas.) — M. Sibille, doyen d'âge, a dans son discours d'ouverture, prononcé l'éloge funèbre du maréchal Joffre.

M. Steeg, président du Conseil, a pris la parole et a dit :

« Même dans la mort le maréchal Joffre aurait été un grand serviteur de la patrie du fait qu'il nous a uni tous fraternellement dans un même sentiment de gratitude, pour le chef des armées de la République, dont le souvenir reste pour nous et pour les générations futures, comme un exemple de labeur, de sang-froid et de courage. »

La séance est suspendue en signe de deuil et est reprise à 15 h. 15.

L'ordre du jour appelle l'élection par scrutin public du président, des vice-présidents et des questeurs.

Le ballottage

PARIS, 13 janvier. (Havas.) — On annonce dans les couloirs de la Chambre que le dépouillement du scrutin pour la présidence de la Chambre donne les résultats suivants :

M. Bouisson, 297 voix ; M. Bouilloux-Lafont, 202 voix. 84 voix se seraient réparties sur les noms de plusieurs députés qui n'étaient pas candidats, comme MM. Sibille, Herriot, etc.

Il y a ballottage, aucun des deux candidats en présence n'ayant obtenu la majorité absolue. Il va être procédé à un second tour.

Le recensement du bétail

BERNE, 13 janvier. (Ag.) — Le Conseil fédéral a fixé à partir du 21 avril 1931, la date du recensement du bétail en Suisse. Il a, en outre établi, l'ordonnance et la feuille de recensement et relatives. Les volailles et les lapins seront compris dans le recensement.

Conflits du travail

LONDRES, 13 janvier. (L.) — Le gouvernement présentera aujourd'hui des mesures en vue de mettre fin au conflit des mines du sud du Pays de Galles et de celui de l'industrie textile du comté de Lancastel. Ce dernier conflit menace de s'étendre dans toute l'industrie textile du comté.

La tempête au Japon

TOKIO, 13 janvier. (Havas.) — La tempête a enlevé un grand nombre de toits et endommagé un millier de maisons à Tacata.

Les pertes maritimes sont de 61 bateaux à vapeur coulés ou endommagés. Cinq hommes ont été noyés à Moji ; deux sont morts à Osaka.

Bas-relief volé et retrouvé

NAPLES, 13 janvier. (Ag.) — Un bas-relief représentant l'ascension et attribué au sculpteur Santacroce, vivant au XVIII^e siècle, a été enlevé de l'église de Saint-Espirit à Naples et remplacé par une reproduction en plâtre. Le bas-relief original a été retrouvé après recherches, au domicile d'une personnalité de l'aristocratie napolitaine, qu'on refuse de nommer.

Assassinat politique

SOFIA, 13 janvier. (Havas.) — Dans un café de Sofia les nommé Traiko, Moriofcheto et Nicolas Boudatchef ont été le premier tué et le second grièvement blessé. Les meurtriers ont pu s'enfuir, mais ils sont connus de la police. Moriofcheto était accusé d'avoir enlevé lors de l'arrivée des Souverains bulgares à Sofia le Macédonien Vitharoff. Moriofcheto avait été arrêté par la police et relâché dernièrement.

Vente aux enchères à Massongex

L'avocat Marcel Gross, à St-Maurice, agissant pour l'hoirie François Saillen, de Maurice-Joseph, exposera en vente aux enchères publiques, qui se tiendront au Café de Châtillon, à Massongex, le dimanche 18 janvier courant, dès 14 heures, les immeubles suivants :

Grange-écurie et place, au Village
Pré de 9529 m² et remise, à Fin-Derray
Pré-champ de 7657 m², à Fin-Derray
Les immeubles de l'hoirie sis rière VÉROSSAZ seront prochainement exposés en vente.
Prix et conditions à l'ouverture des enchères.
P. o. Marcel Gross, avocat.

- Compagnie d'Assurances -
de 1er ordre (toutes branches)
confierait poste

d'inspecteur

bien rétribué à agent connaissant bien l'acquisition. Offres sous P 423-1 S à Publicitas Sion.

Enchères à Fully

L'avocat Louis Couchepin, à Martigny-Ville, exposera aux enchères publiques, au Café BUTHEY, à FULLY, le dimanche 18 janvier dès 14 heures, une vigne de 1600 mètres sise au lieu dit Epalins-ESSERTONS, sur terre de Fully.
Les conditions seront lues avant les enchères.

Soumission à St-Pierre-de-Clages

MM. Orsat et Crittin mettent en soumission les travaux de terrassement pour la construction d'une cave à St-Pierre-de-Clages.

S'adresser à M. Joseph Crittin, à Chamoson. Délai de livraison des soumissions: 21 crt.

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY S. A.

Dépôts à terme
Comptes-courants
Caisse d'Epargne
Prêts sur Billet
Ouverture de Crédits
CHANGE

Nous traitons toutes opérations de Banque aux meilleures conditions

CARROSSERIE VALAISANNE

Luxe, Sports, Commerce. — Neuf et Réparations
Armand VOIGNIER, Les Mayennets, SION
Tôlerie en tous genres. — Soudures autogène 51
Travail soigné — Téléphone 3.92 — Prix modérés
L'unique Maison établie en Valais

EUGÈNE TISSOT

HORLOGER DIPLOMÉ
MONTHEY
Tél. 193
Vis-à-vis de l'Eglise
Horlogerie — Bijouterie — Optique
Rhabillage de tous genres de montres
Pollissage de services d'Hôtel 52
Travail prompt et soigné. Prix modérés.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

Grande Boucherie ROUPH

Rue de Carouge 36 bis, GENEVE
Téléphone 42.059
expédie 770/1 X
Rôti bœuf depuis fr. 2.50 le kg.
Bouilli dep. fr. 2.- le kg.
Graisse de rognons à fr. 1.50 le kg.
Quartiers pr saler de 2.60 à 2.80 le kg.

Attention

Petite fabrique alimentaire
cherche locaux
clairs avec eau, gaz, électricité. Eventuellement magasin avec four et grand arrière, dans les villes de Sion, Martigny, Monthey.
Adresser les offres sous chiffre Q. 2025 L. Publicitas, Lausanne.

SAUCISSES

La Boucherie-Charcuterie J. Calame, Chailly-Lausanne, expédie excellente saucisse bovine à fr. 2.- le kilo franco. Prix spécial pour revendeurs. 387 L.

A REMETTRE A GENÈVE

ancien et bon commerce de vins et spiritueux en gros. Conditions avantageuses.
Ecrire sous T. 50330 X. à Publicitas, Genève. 6 X

A vendre, près de Sion, une belle

ferme

bien arborisée S'adresser à Raymond Stalder, Sion.

Dans bonne famille vaudoise, on cherche

jeune fille

honnête, propre et active. Bons gages
Ecrire sous A. 12092 L. à Publicitas, Lausanne. 8 X

La Boucherie Chevaline de Martigny-Ville
2862 Téléphone 2.78
expédie, demi-port payé

viande hachée

première qualité à
fr. 1.50 le kg.
BÉRI.

REPRESENTANT

demandé pour le canton, pour placement d'un article de première nécessité pour bureaux et administrations. Vente très facile. Bon rendement.
Offres sous S 20546 X. à Publicitas, Genève. 8 X

FENDANT

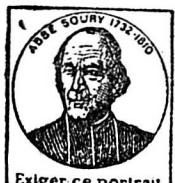
serions acheteurs
O. LÉGERET S.A.
MONTREUX

Rafraichir sans débiliter...

Telle est la qualité du "DIABLERETS" à l'eau avec ou sans adjonction de cassis, citronnelle ou grenadine.
227 L

FEMMES QUI SOUFFREZ LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, douleurs dans le bas-ventre; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, aux Idées noires, doit craindre la Métrite.
Pour faire disparaître la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la femme fera usage de la



Jouvence de l'Abbé Soury

Le remède est infallible à la condition qu'il soit employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY fait merveille contre la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et supprimer: Tumeurs, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Falaises, Neurasthénie; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENITINE des DAMES. La boîte, 2 francs.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY se trouve dans toutes les pharmacies. 71986 Pa

LIQUIDE, fr. 2.50
PILULES, fr. 3.—
Dépôt général pour la SUISSE:
Pharmacie JUNOD, qual des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge. Aucun autre produit ne peut la remplacer

Tricotage à la machine

Mme Alexis Rouiller, Place Centrale, Martigny-Ville

Travaux en tous genres
Dessins - modernes - Tweed - Poinçon - Super-main
Se recommande.

C'est très bon

et il faut essayer pour l'élevage, aux nouveaux prix, le

Lacta - Veau

avec notre poudre de lait suisse Lactix. Quand vous aurez un veau, demandez un sac d'essai à nos dépôts, à défaut franco 5 kg. fr. 4.25, 10 kg. fr. 8.-, 20 kg. fr. 19.-, 50 kg. fr. 37.- avec seau 5 lit., 100 kg. fr. 67.- avec seau 14 lit. et abonnement gratuit au „Sillon Romand“ 1931.
Lacta Gland. 219-7 L

Baisse sur la viande de veau

La Boucherie BIRKER FRÈRES, à CHABLE-BAGNES, expédie, franco de port, quartiers de beaux veaux:
Derrière fr. 2.70 le kg. Devant fr. 2.50 le kg.
Téléphone 16. Se recommande.

Banque Populaire Valaisanne SION

Capital et réserves: Fr. 950.000.-

Obligations à terme 428

Carnets d'Epargne dépôts depuis 5 francs

aux meilleures conditions

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice



Etendez vos

relations commerciales

par une annonce efficace dans le Catalogue Officiel de la

Foire Suisse 1931

le conseiller par excellence de tout le monde commercial

PUBLICITAS

Régie des Annonces du Catalogue Officiel de la Foire Suisse d'Echantillons

PERDU

entre Sion et St-Maurice, serviette de cuir brun contenant carnets, calepins, papiers-courants.

La rapporter à Fontanna, carrossier, à Renens, contre récompense.

On cherche de suite

jeune fille

de 17 à 20 ans, pour aider au ménage et à la campagne. 40 fr. par mois et augmentation pour l'été.
S'adr. Mme Jules Stettler, La Rossat, Noville, Vaud.

On demande un bon

domestique vigneron

de 25 à 40 ans, sobre et de confiance, connaissant tous les travaux de la vigne et sachant travailler seul. Off. sous A. 2210 L. à Publicitas, Lausanne. 48 L.

A vendre

porcelets

mâles. S'adresser à Ernest Duchoud, Monthey.

On demande

jeune fille

pour aider au ménage. S'adresser chez Alexis Rouiller, Place Centrale, Martigny-Ville

GRAISSE

extra fine, à fr. 1.60 le kg., en bidons de 7 kg.
Boucherie Beeri, tél. 278, Martigny-Ville. 407-19

Le Docteur Marc Gillioz a transféré

son cabinet de consultations

à la Maison Orsat, Place Centrale, Martigny

Location de montagne

La bourgeoisie de Dorénaz met en location, par voie de soumission, la montagne de la Schasse, sur Orsières, pour le terme de 4 ans. Cette montagne peut recevoir 50 vaches en estivage.

Les soumissions devront être adressées au Président de la Commune pour le 20 courant.

Dorénaz, le 11 janvier 1931.

L'Administration.

Maculature pour emballages

20 centimes le kilo par au moins 10 kilos

Imprimerie Rhodanique, St-Maurice

visiblement vexée. Il ne dit pas cela du tout, le public. Si on lui servait votre phénomène et rien que lui, il trouverait le menu un peu maigre.

— Rose, un bouquet se compose de plusieurs fleurs. Je sous-entendais que vous en étiez, s'excusa le metteur en scène. Si je parle de Bout, c'est qu'il est à l'ordre du jour. Il va reprendre le rôle du gamin. En place !... En place !... Ah ça, où est-il encore passé ce Bout. Et ce carême prenant de Tournevire ?... Qu'est-ce qu'il fabrique ?

Frappant dans ses mains, Trinola cria de sa plus belle voix de théâtre :

« Bout !... Tournevire !... On reprend ! »

Mais, ni Bout ni le tourneur n'étaient en vue, et le metteur en scène avait beau s'égosiller, ils ne daignaient pas répondre.

« Quand tout le monde est là, ça ne marche pas, grogna Trinola. Et quand ça pourrait marcher, personne ne répond. Ah ! quel métier ! Ici, Chicotin ! »

A cet appel, aboyé plutôt que crié, l'intempéré se rapprocha vivement et vint prendre la pose classique du confident de tragédie. Il prêtait une oreille attentive ; mais le metteur en scène n'en profita point et se contenta de prendre son bras.

« Viens, proposa-t-il. On va prendre l'apéritif, en attendant qu'ils reparassent. Il fait soif. »

Et, bras dessus, bras dessous, les deux compères se'n furent s'installer à l'ombre, devant l'auberge.

Ce fut là que les trouva Bout-de-Ciné, une demi-heure plus tard. Le gamin reprenait, suivi de Dédé, dolent et résigné, calme, mais non consolé, car de gros soupirs, continuellement à soulever sa poitrine.

« Nous voilà à tes ordres ! » annonça le jeune acteur en se plantant, avec son aplomb ordinaire, devant le metteur en scène.

Trinola le regarda de travers.

« Pourquoi ce pluriel ? grogna-t-il. Est-ce que tu te crois monarque ? »

— Un peu, mon vieux. Je suis roi... roi du cinéma... Mais ce n'est pas à cause de cela que j'emploie ce pluriel qui t'offusque. Je dit « nous » parce que nous sommes deux ».

Et il poussa en avant Dédé qui se cachait derrière lui.

Cette fois, force fut à Trinola de comprendre.

Il bondit.

« Trouve de l'air ! vociféra-t-il. Ça ne t'a donc pas passé ? »

— Quoi ?

— Ton caprice !... Ta lubie !... Ta folie !... Enfin, ton stupide projet de vouloir faire de cet emplâtre un second Bout-de-Ciné ?

— Je n'ai point pour lui tant d'ambition, répondit froidement le jeune prodige. Il n'y a et il n'y aura jamais qu'un Bout-de-Ciné. Mais, à l'ombre du chêne, le roseau peut pousser ; le soleil ne brille pas que pour l'orchidée ; l'humble pâquerette en prend sa part et trouve, à l'occasion, place dans le bouquet.

« Assez de galimatias ! Pourquoi me ramènes-tu le gamin ? »

La face de Trinola devenait apoplectique ; mais Bout-de-Ciné ne s'en émut pas.

« Pour recommencer », répondit-il simplement.

Le metteur en scène poussa un véritable hurlement.

« Pour recommencer ! répéta-t-il, en abattant sur la table un furieux coup de poing. Et tu oses me dire cela en face ? »

— Parbleu !

— Tu t'imagines donc que je vais me prêter à ce petit jeu ?

— Naturellement.

— Tu ne m'as pas regardé ?

— Qui si !

— Alors, tu m'as mal vu.

— J'y vois pourtant parfaitement clair.

— En tout cas, mon garçon, tu t'es trompé...

— Je ne l'ai pas senti.

— Ça va venir. Comment, après l'essai de tantôt, tu n'en as pas encore assez ? Tu veux récidiver ? Mais, ais donc pitié de ce pauvre gosse ! Regarde la tête qu'il fait. Il ne demande qu'une chose, c'est que tu lui laisses la paix ! »

Bout-de-Ciné secoua la tête avec entêtement.

« Je sais mieux que lui ce qui lui convient », répondit-il. Et tu sais, je ne me décide qu'après mûres réflexions. Demande plutôt à Tournevire qui m'a vu méditer, au moins vingt minutes, montre en main. Ajoutes-en dix employées à convaincre Dédé. Tu vois qu'il ne s'agit plus d'une détermination prise à la légère. Dédé jouera, c'est décidé. »

Durant ce dialogue, ou plutôt cette discussion dont l'issue n'était pas douteuse...

car elle devait fatalement se terminer par la victoire de Bout-de-Ciné.

Dédé était demeuré muet. Il ne manifestait ni joie ni contrariété ; il subissait passivement la volonté de son jeune protecteur.

Tout lui était si égal, maintenant !

Après son entretien avec Tournevire, Bout-de-Ciné était venu, la mine grave, le maintien composé. On voyait qu'il se faisait violence pour réprimer l'exubérance parfois intempestive de sa nature enthousiaste.

« Etait-ce l'apitoyement que provoquait en lui le chagrin de Dédé ? Était-ce le regret de la maladresse précédente, au résultat néfaste ? Ou encore la peur de déterminer une nouvelle catastrophe ? Son attitude ne lui était-elle pas dictée par toutes ces raisons à la fois, en même temps que par d'autres qu'il ne disait point ? Le certain, c'est que, pour un motif quelconque, son caractère s'était subitement transformé, assagi, discipliné. Bout se composait une attitude mystérieuse, qui aurait sûrement intrigué Dédé, si le petit n'avait été aussi indifférent à tout ce qui l'entourait.

(A suivre).